Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires = Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 45 (1955)

Artikel: Petites notes de folklore fribourgeois

Autor: Brodard, F.-X.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1005635

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ces atlas nous permettront de constater l'évolution qu'ont prise les patois français depuis que notre compatriote *Gilliéron* a fait paraître son imposant Atlas linguistique de la France. Dans ce demi-siècle, hélas, en mainte région le patois a disparu, à peu près comme dans nos cantons romands. Mais l'occitan est encore bien vivant, et la Gascogne a conservé une foule d'anciennes coutumes; les paysans et artisans s'y servent ou s'y servaient encore tout récemment de leurs anciens outils et machines. Aussi l'atlas de M. Ségny enregistre-t-il un grand nombre de désignations originales et archaïques pour des objets tels que les différentes espèces de scies, de haches, de pièges à rats et à oiseaux, de sifflets, de crécelles etc. Il montre également, comment on appelle dans les différentes localités non seulement certaines plantes et différents animaux, mais aussi la fête de Noël, la fête patronale, les feux de la Saint-Jean, etc. A l'instar de l'Atlas linguistique italien et suisse des prof. *Jaberg et Jud*, les cartes de M. Ségny donnent dans les légendes les explications et commentaires nécessaires et souvent des dessins représentant l'objet; un cas typique: les cartes «araire de bois» et «araire métallique» accompagnant le prospectus. Des charrues sans roues, primitives comme celles-là, avaient aussi été utilisées par nos agriculteurs. C'est ainsi que l'œuvre du professeur Ségny invite à faire d'intéressantes comparaisons entre son pays et le nôtre, non seulement au point de vue linguistique, mais aussi à celui du folklore.

G. Wissler

SUISSE

Costumes suisses. Texte du Dr *Laur*, président de l'Association suisse des costumes. Images polychromes de Kurt Wirth artiste-peinte.

Le Service d'images SILVA à Zurich a eu une fameuse idée, de consacrer un si bel ouvrage à nos costumes nationaux. Soixante planches en couleurs illustrent un texte fort dense et intéressant, qui est l'histoire du costume suisse non à travers les âges, mais spécialement au 19e siècle. L'auteur du texte s'attache à retracer ce que fut la renaissance des costumes régionaux à cette époque, et nous parle du rôle magnifique joué par la Fédération nationale des costumes suisses.

Ajoutons que les images polychromes de Kurth Wirth sont d'une absolue fidélité. On est loin ici de ces approximations dont trop d'anciennes gravures fournissaient hélas des échantillons qui ont pu induire en erreur les amateurs plus pressés que sagaces de traditions populaires. L'artiste a tout sacrifié au souci de l'authentique. Disons enfin que le texte a été traduit avec une élégance charmante par Melle M.-Th. Daniëls.

Les enfants – et les adultes – qui collectionneront patiemment les bons SILVA pour se procurer et remplir ce magnifique album «Costumes suisses» seront amplement récompensés de leur patience: ils auront entre les mains un livre qui est un vrai bijou et donne une merveilleuse image de la Suisse si diverse en ses costumes comme en ses traditions. Disons encore que chacune des vignettes est accompagnée d'une brève et exacte description du costume représenté, avec notices historiques et autres, précieuses pour une meilleure compréhension de certains détails du costume ou de sa ressemblance avec celui de telle ou telle autre région.

F.-X. B.

Petites notes de folklore fribourgeois

par *F.-X. Brodard*, Estavayer-le-Lac

Courtillières. – On sait quels dégâts causent dans les jardins et les champs de pommes de terre les courtilières. Un proverbe fribourgeois en cours à La

Roche (Gruyère) dit: *On kavayé kə rinkontrè na kurtiyîrə chu chon tsəmin dê dèchindrə dè chala po la tchyå*, un cavalier qui rencontre une courtilière sur son chemin doit descendre de selle pour la tuer. C'est assez dire la malfaisance que l'on attribue à cet insecte!

Vente de bétail. – A La Roche et dans la Basse-Gruyère, quand on vend une pièce de bétail, on donne «*lə vin*» le vin au serviteur qui s'en occupait. Ce vin se donne sous forme de pourboire d'un montant de 5 fr. Il n'est donné que pour le gros bétail, évidemment.

Compagnonnage. – Chez les maréchaux, quand un ouvrier passe pour demander du travail et qu'on n'en a pas pour lui, on lui «doit» 1 franc et le dîner. Mes oncles maternels ne manquaient jamais à cette coutume, vestige du compagnonnage. Maréchaux de père en fils (leurs petits-neveux sont la septième génération pratiquant ce métier), ils tenaient cette tradition ancestrale du temps où l'on faisait son «tour de France», expression usitée même quand on allait se perfectionner chez un patron du canton.

Grêle. – A Dompierre (Fr), quand il grêle, on met un grêlon dans le bénitier de la chambre, pour demander à Dieu d'épargner de trop grands désastres. Certains assurent que lorsque le grêlon est fondu la grêle cesse.

Cassée de noix. – A La Roche, cette coutume n'avait déjà plus cours vers les années 1885. A l'époque, les cabaretiers organisaient cependant encore de temps en temps une cassée.

Mais il s'agit ici d'une cassée organisée par la jeunesse du village. Vers la fête de l'Epiphanie (6 janvier) appelée *lè rê*, Les Rois, on allait quêter les noix chez les jeunes filles. C'étaient les membres du comité de la société de jeunesse de bénichon (*lè-j'intêyåra*) qui mettaient la chose en train. Les jeunes filles qui avaient donné des noix aux quêteurs étaient invitées à la cassée. On tirait au sort sa «mie» pour ce soir-là. La cassée se passait à l'auberge, où chacun buvait à ses frais. Le jeune homme cassait les noix pour lui et sa «mie», avec le poing. On ne dansait pas.

La cassée durait de la sortie des vêpres, chantées à 13 h 30, jusqu'à l'angélus, que l'on sonne à la tombée de la nuit. Le «galant» accompagnait sa «mie» au retour et allait à la veillée chez elle le soir.

On pouvait aussi s'arranger de gré à gré pour échanger contre sa vraie bonne amie celle que le sort vous avait octroyée.

Cette coutume était encore en vigueur vers 1880 à La Roche. Elle y a disparu. Je me souviens d'avoir vu une cassée ou l'autre de châtaignes et de noix, mais organisées par le cabaretier, vers les années 1910. Actuellement, les «concerts» et bals ont remplacé les cassées d'antan.

Passer le croûton dans une noce. – A Treyvaux notamment – et la coutume se répand actuellement ailleurs – lors d'une noce, vers la fin du repas on apporte sur une assiette un quignon de pain au couple de fiancés que l'on croit devoir être le premier à se marier dans l'année. C'est une gentille

taquinerie qui amuse beaucoup. Parfois on ajoute de l'oignon ou d'autres choses pour corser la plaisanterie.

Cette coutume a une origine, ou du moins une explication religieuse. La voici. Dans les paroisses où se continue l'usage du pain bénit à l'office du dimanche, chaque famille fournit à son tour le pain pour la cérémonie. Après la messe, elle envoie l'un de ses membres à la sacristie. Le sacristain lui remet dans la serviette qui a enveloppé le pain, un certain nombre de morceaux de pain bénit et un croûton. On apporte ce croûton au voisin qui devra fournir le pain bénit le dimanche suivant. Ainsi donc, passer le croûton (*pachå le gujinyọn*) signifie: «c'est à ton tour!» (cf Folklore 1947, page 46*).

Pour faire perdre le lait à une jument. – Lorsque le poulain est sevré, pour faire perdre le lait à la jument il faut la mener dans le ruisseau, et la faire marcher dans l'eau à contre-courant. On affirme que le remède est très bon (La Roche).

Fantôme. – Il ne s'agit pas ici d'un revenant, mais d'une poupée. A Morens (Broye) quand un jeune homme se marie, il doit payer un tonneau à boire à la jeunesse (20 à 25 litres) sinon on lui suspend un «fantôme» sorte de grosse poupée, au milieu du village, entre deux poteaux.

Sciure. – Dans le même village, et dans beaucoup de villages broyards, si un jeune homme a fréquenté successivement plusieurs jeunes filles, on met, le jour de son mariage, de la sciure sur les chemins, de son domicile jusqu'au domicile de toutes les jeunes filles qu'il a abandonnées après les avoir fréquentées.

Etrennes. – Autrefois, à La Roche (on m'a signalé la même coutume pour Montbrelloz (Broye), on donnait comme étrennes à ses filleuls une «tresse» et un franc que l'on fixait dans ce pain tressé. C'est encore ainsi que mon parrain me donnait toujours *mon boun'an*[1], mot qui signifie en même temps bon an (nouvel an), étrennes et pain tressé. C'était tout un petit cérémonial. Le jour du nouvel an, après la messe, il m'invitait à venir chez lui chercher mon *boun'an* après les vêpres. Nous causions gentiment, puis j'allais en luge avec mes cousins et cousines et un autre filleul. Nous rentrions pour prendre les quatre heures: du thé à la canelle sucré dans la théière, évidemment, et de la tresse. Puis mon parrain nous remettait à chacun notre tresse dans laquelle il avait enfoncé 1 franc.

[1] On dit: *m'a bayî na pîthe dè boun'an*, il m'a donné 5 frs d'étrennes. Le filleul qui n'est plus en âge de recevoir d'étrennes *l'è bå dè boun'an*, il est «bas» d'étrennes, hors d'âge. *Le boun'an* était aussi quand j'étais enfant une sorte de pain, tressé en forme de couronne que les boulangers donnaient à leurs clients comme étrennes.

Dr Ernest Baumann †

président de la Société suisse des Traditions populaires

Ceux de nos lecteurs qui ne seraient pas abonnés à l'*Archiv* (Archives de folklore) en trouveront ci-joint un tiré à part contenant la notice nécrologique consacrée à M. Dr Ernest Baumann, le regretté président de notre Société. La Rédaction